



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie de Prignac et Marcamps, le mercredi 20 décembre 2023 à 19h00, sous la présidence de Monsieur Francis Bérard, Maire.

Date de convocation : 15 décembre 2023

### **Délibération n° 202312209 : Octroi d'un cadeau de fin d'année aux agents non titulaires**

#### **Présents : 12**

Mmes, T. Bérard, E. Bonachera, C. Levreaud, M. Robitaillié, A. Souda-Français, MM G. Augier, F. Bérard, O. Couderc, R. Dukers, G. Hogrel, C. Laveuf, C. Migner

#### **Absents excusés ayant donné pouvoir : 3**

Mme H. Marguerie donne pouvoir à M. O. Couderc, M. L. Lefèvre donne pouvoir à Mme C. Levreaud, M. M. Sacy donne pouvoir à M. C. Migner

#### **Absent excusé : 0**

#### **Absent : 0**

Secrétaire de séance : Richard Dukers

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de son souhait d'offrir un cadeau de fin d'année aux agents non titulaires pour les remercier de leur engagement et leur implication tout au long de l'année.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le décret n°2003-301 du 2 avril 2003 relatif aux pièces justificatives,

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de :

- **VALIDER**, pour l'année 2023, l'achat de carte cadeaux offerts aux agents non titulaires, d'une valeur de 100.00 € par agent,
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à la mise en œuvre de cette décision.

Les crédits relatifs à cette dépense seront prévus à l'article 623 « Publicité, publications, relations publiques » du Budget Principal.

Extrait de délibération n°202312209 du CM du 20 décembre 2023, page 1

Le Maire,

- Accomplit tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Pour extrait certifié conforme

Fait à Prignac et Marcamps,

Le 20 décembre 2023

Secrétaire de séance,  
Richard Dukers



Le Maire  
Francis Bérard

